
Volontarisme spatial et promotion administrative en Algérie

Hafid Layeb

Abstract

Two major formative elements are at the origin of the current regional organization of the Algerian territory : the industrial phenomenon and the policy of administrative revision of the wilayate. Up until 1980 the Algerian government set up productive activity in the big and middle-sized cities, for the most part located on the coastal strip, but the enormous industrial effort and the poor showing of other forms of activity resulted in a strongly polarized spatial organization. National and regional development, undertaken through administrative apportionment, set about to correct those distortions. The results of that policy deserve analysis.

Résumé

Deux éléments structurants majeurs sont à l'origine de l'organisation régionale actuelle de l'espace algérien : le phénomène industriel et la politique de refonte administrative des wilayate. Jusqu'à 1980, l'État algérien a créé les activités productives dans les grandes et moyennes villes, situées en majorité sur la bande littorale, mais l'énorme effort industriel et les piètres résultats des autres branches d'activité ont abouti à une organisation spatiale fortement polarisée. La politique d'aménagement du territoire, engagée à travers les découpages administratifs, a tenté alors de compenser ces distorsions. Ses résultats méritent d'être analysés.

Citer ce document / Cite this document :

Layeb Hafid. Volontarisme spatial et promotion administrative en Algérie. In: Méditerranée, tome 91, 1-2-1999. Littoralisation et disparités spatiales Machrek Maghreb. pp. 85-91;

doi : <https://doi.org/10.3406/medit.1999.3090>

https://www.persee.fr/doc/medit_0025-8296_1999_num_91_1_3090

Fichier pdf généré le 25/04/2018

Volontarisme spatial et promotion administrative en Algérie

Hafid LAYEB*

Résumé - Deux éléments structurants majeurs sont à l'origine de l'organisation régionale actuelle de l'espace algérien : le phénomène industriel et la politique de refonte administrative des wilayate. Jusqu'à 1980, l'État algérien a créé les activités productives dans les grandes et moyennes villes, situées en majorité sur la bande littorale, mais l'énorme effort industriel et les piètres résultats des autres branches d'activité ont abouti à une organisation spatiale fortement polarisée. La politique d'aménagement du territoire, engagée à travers les découpages administratifs, a tenté alors de compenser ces distorsions. Ses résultats méritent d'être analysés.

Abstract - Two major formative elements are at the origin of the current regional organization of the Algerian territory : the industrial phenomenon and the policy of administrative revision of the wilayate. Up until 1980 the Algerian government set up productive activity in the big and middle-sized cities, for the most part located on the coastal strip, but the enormous industrial effort and the poor showing of other forms of activity resulted in a strongly polarized spatial organization. National and regional development, undertaken through administrative apportionment, set about to correct those distortions. The results of that policy deserve analysis.

Jusqu'au début des années 1970, le système urbain algérien fonctionne selon un mode de croissance monocéphale, comparable à la plupart des états du Tiers monde. Avec 1 350 000 habitants, en 1977, l'agglomération métropolitaine d'Alger occupe de loin le premier rang au sein de la hiérarchie urbaine algérienne.

C'est à partir des années 1974 (premier plan quadriennal), que l'Algérie entame une politique d'aménagement du territoire, qui vise en particulier à décongestionner la capitale. Cette politique, dans le cadre d'un État socialisant et planifié, dispose pour cela de deux éléments structurants, les localisations industrielles, et les découpages administratifs. Nous voudrions ici attirer l'attention sur ce second instrument.

1. Les découpages administratifs en Algérie ; une politique volontariste d'équilibre régional

Promotions industrielles et promotions administratives ont en Algérie les mêmes objectifs initiaux, à savoir : création d'emplois, production

de l'espace urbanisé, recherche d'équilibre régional et interrégional. La première initiative est délicate, car elle suppose une assistance sans relâche, plus coûteuse que la seconde, mobilisant une masse d'investissement public considérable. Néanmoins, l'une complète l'autre quant à leurs impacts sur les équilibres spatiaux et hiérarchiques.

La promotion administrative adoptée en Algérie permet d'assister, orienter et organiser la dynamique des espaces régionaux et urbains. Cette initiative volontariste implique pour l'espace promu une dotation en investissements publics considérable, ce qui induit la création d'emplois massifs, la diversité des activités, la construction de logements et d'infrastructures, la multiplication d'équipements. En somme, l'État devient un agent décisif dans le remodelage du système urbain, la généralisation de l'urbanisation, ainsi que la diffusion du progrès social. Cette stratégie de développement, comparable à celle de l'industrialisation entamée depuis le premier plan triennal (1967), consiste à effacer le dualisme et la ségrégation spatiale, hérités de la période coloniale, puis à réduire la congestion de la frange littorale, héritée de la première décennie de l'Indépendance.

* Maître de conférence, Université de Constantine, Algérie.

Le découpage communal réalisé en 1963 et la réforme du code communal (1967), puis de la *wilaya* (1969), ont amélioré la situation au cours de la décennie post-indépendance. Toutefois, les 15 départements mis en place à la fin de la période coloniale (1958) ont subsisté jusqu'en 1974, sous le nom de *wilaya*. Le but des réformes administratives de l'Algérie indépendante était de mettre fin au dualisme hérité de la colonisation française en offrant à toutes les régions un encadrement administratif cohérent.

La *wilaya* est une collectivité publique territoriale administrée par une Assemblée populaire de *wilaya* (APW), élue au suffrage universel, et un exécutif nommé par le gouvernement et dirigé par le *wali* (code de la *wilaya*, 1969).

C'est en 1974 que le découpage de l'espace en *wilayate* fut entièrement revu, il est passé de 15 à 31, les circonscriptions étant plus petites et plus homogènes. Pour ce découpage l'on avait associé des zones développées et équipées (les anciennes communes de plein exercice) avec des zones marginalisées (les anciennes communes mixtes). Ce nouveau découpage crée donc les conditions de changement, selon une organisation pyramidale régulière, soit 31 *wilayate* (département), 181 *daira* (arrondissement) et 704 communes. Cette première réorganisation territoriale en Algérie obéit à des critères régionaux et de polarisation des flux, dans lesquels les régions géographiques classiques ont été prises en considération (cas de Batna qui recouvre les Aurès, de Tizi Ouzou la Kabylie). Les aires correspondant approximativement aux zones d'influence des métropoles régionales ont constitué les limites administratives des *wilayate* d'Oran, Constantine, Annaba. En dépit de cet effort non négligeable pour rechercher une organisation cohérente de l'espace, des imperfections demeurent par rapport à

l'organisation fonctionnelle (cas de *wilayate* partagées entre 2 à 3 pôles d'attraction différents, *wilaya* de Guelma incluant Souk-Ahras, celle de Mostaganem incluant Relizane, celle de Setif incluant Bordj-Bou-Arréridj).

La nouvelle réforme, décidée en 1984, fait passer le nombre de communes de 704 à 1540, celui des *wilayate* de 31 à 48. Entre 1974 et 1984, 17 nouvelles circonscriptions administratives ont été créées, dont le nombre et la répartition géographique (fig. 1), sont presque symétriques entre Est algérien (8 *wilayate*) et Ouest (6 *wilayate*).

Cette forme politique d'aménagement du territoire est parfaitement justifiée, même si on relève quelques anomalies dans le choix des chefs-lieux de *wilaya*. Le vaste effort des années 1970 ayant porté sur l'industrialisation des grandes et moyennes villes, il avait paru logique d'entreprendre ensuite la diffusion des équipements publics sur des villes d'un niveau hiérarchique inférieur. Cette nouvelle politique d'aménagement du territoire, moins coûteuse que la précédente car les équipements indispensables sont de moindre envergure, s'harmonise plus aisément avec les potentialités de développement économique actuelles du pays. L'Algérie a dû envisager, en effet, une réduction des investissements à long terme, liée à la chute des recettes pétrolières.

En créant de nouvelles *wilayate*, l'État visait en effet à ce que l'armature urbaine soit cohérente, à ce qu'aux divers niveaux, chaque localité joue le rôle de relais qui lui incombe. Ce procédé introduit la nécessité de rationalité dans la programmation, la localisation et la rentabilité des investissements de toute nature. En somme, la politique de promotion administrative, moins coûteuse que celle de la promotion industrielle, s'est substituée quelque peu à elle, et s'est traduite par les actions suivantes :

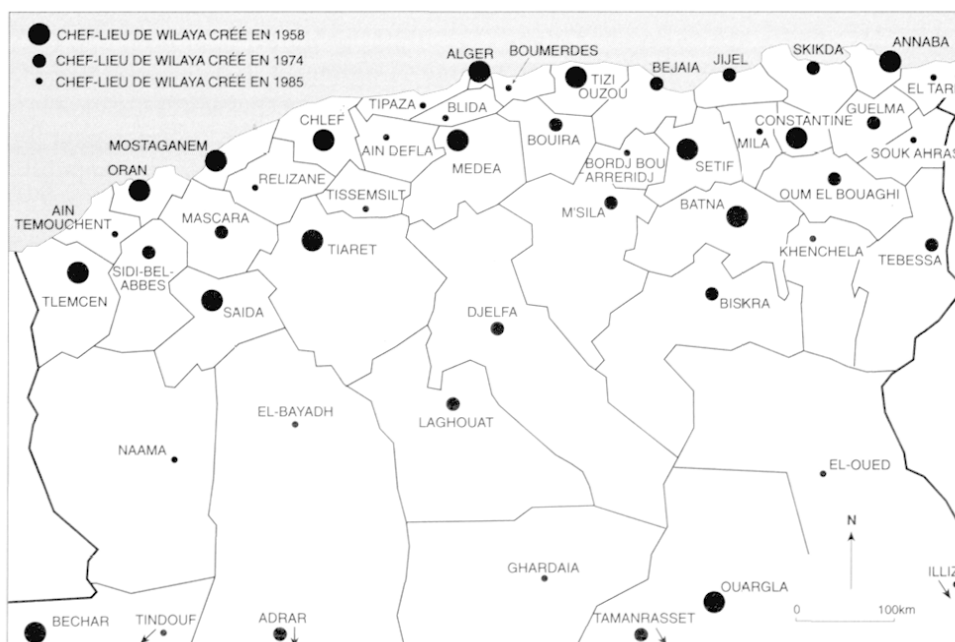


FIG. 1 - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ALGÉRIE DE 1958 À 1985

- partage de vastes *wilayate* bicéphales (Mostaganem, Guelma, Sétif, Saida, Béchar) ;
- meilleur contrôle des *wilayate* frontalières (Naama, Illizi, El Tarf, Tindouf) ;
- désenclavement de montagnes du Tell intérieur (Tissemsilt, Mila, Souk-Ahras) ;
- décongestionnement des métropoles régionales saturées, et promotion des espaces proches (Mila et Oum el Bouaghi pour Constantine, El Tarf pour Annaba, Ain Temouchent pour Oran) ;
- réorganisation de la région algéroise, par création des *wilayate* de Tipasa et Boumerdes, sur les ailes W et E.

Ainsi, la création des 17 nouvelles circonscriptions a entraîné l'émergence de nouveaux pôles de développement dans des régions enclavées ou sous-développées. Cependant, l'analyse des réalisations, cas par cas, montre que les créations, cohérentes dans une perspective d'aménagement national, ont pu soulever nombre de problèmes au niveau micro-régional. Nous nous appuyons pour cela sur 4 études de cas.

2. Oum el Bouaghi, une expérience pionnière, du bourg à la ville multifonctionnelle

A l'occasion du premier découpage administratif (1974), fut érigé volontairement au rang de chef-lieu de *wilaya* un gros bourg, d'environ 10 000 habitants, sans tradition urbaine. Le choix de cette agglomération, située à 100 km au SE de Constantine, a suscité à l'époque beaucoup d'interrogations,

dans la mesure où les chefs-lieux promus jusqu'alors étaient toujours les localités les plus grosses de leur circonscription. Ici, Oum el Bouaghi était appelée à commander des villes plus importantes et plus actives, Ain Beida (38 000 hab environ), Khenchela (autant) et Ain Mlila (16 000). Elle était située en position centrale au sein de la nouvelle *wilaya* créée.

Cette décision a été à l'origine de la mutation fonctionnelle et spatiale de la ville, en même temps que de la nouvelle circonscription. Une comparaison succincte de quelques indicateurs socio-économiques avant et après la promotion de la ville permet de situer le phénomène. Lors du 1^{er} plan quadriennal (1970-73), seules 27 opérations avaient été programmées sur la région, pour un montant de 156 millions de dinars. Sur ce total, 4% allaient à la ville d'Oum el Bouaghi, le reste allant pour l'essentiel aux 3 villes majeures de la région. Avec le second plan quadriennal (1974-77) et la promotion administrative d'Oum el Bouaghi, la nouvelle *wilaya* bénéficie d'un volume d'autorisations de programme dix fois supérieur à celui de la période précédente (1 565 millions de DA).

Le chef-lieu a pour lui la part du lion, puisqu'il bénéficie de 712 millions (soit 47%), tandis que Khenchela ne bénéficie que de 22%, Ain Mlila 10% et Ain Beida 9%. Sur les 96 opérations décidées, 31 le sont au chef-lieu, qui bénéficie ainsi de 47 000 dinars par habitant sur les 4 années. S'ajoutent à ces crédits les financements spécifiques obtenus dans le cadre des Plans de modernisation urbaine, soit 19 opérations pour une enveloppe de 200 millions DA.

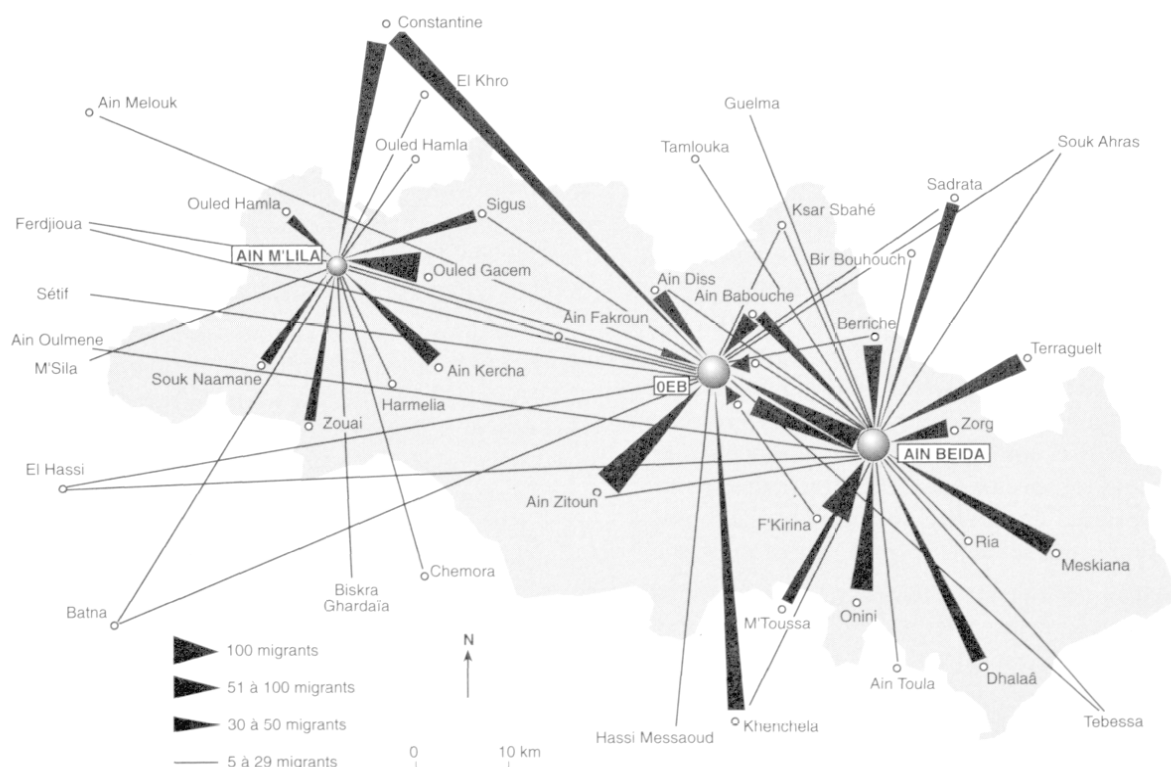


FIG. 2 - ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DE LA POPULATION OCCUPÉE À OUM EL BOUAGHI, AIN BEIDA ET AIN M'LILA SELON LE LIEU DE NAISSANCE

Source : recensement de 1987

La masse considérable d'investissements alloués à la nouvelle *wilaya*, et particulièrement à son chef-lieu, a eu pour effet un dynamisme démographique, et une mutation des structures socio-économiques. Dans la ville d'Oum el Bouaghi, le nombre d'actifs occupés est passé de 926 en 1966 à 8 755 en 1984. Alors qu'en 1966 la moitié des actifs étaient employés dans l'agriculture, celle-ci représente à peine 7% de l'ensemble en 1977. Ouvriers spécialisés, employés, cadres, ont vu leurs effectifs monter en flèche.

Le plan quinquennal 1980-84 révèle une poursuite de l'investissement sur la région (2 310 millions DA pour la *wilaya* au cours de la quinquennie). Toutefois, la répartition entre les communes est plus équitable que celle du plan précédent. Le chef-lieu a bénéficié de 26% des autorisations de programme, contre 25%, 18% et 12% pour Khenchela, Ain Mlila et Ain Beida.

Ainsi, de 1967 à 1982, la *wilaya* d'Oum el Bouaghi a reçu plus de 8 milliards de DA d'investissements étatiques, dont 1,9 (près du quart) pour le seul chef-lieu. Cette masse considérable a permis un décollage véritable du chef-lieu. Des enquêtes personnelles (LAYEB, 1986) ont révélé que c'est à partir de 1975 que des catégories nouvelles d'actifs se sont installées dans la ville : cadres et employés. L'analyse révèle une sorte de migration descendante assez logique (fig. 2) : la plupart des cadres sont originaires d'Alger et de Constantine ; la majorité des commerçants viennent de Jijel, Tizi-Ouzou et Tebessa (foyers traditionnels de commerçants) ; les employés de bureau, ouvriers spécialisés et manœuvres proviennent de la *wilaya* d'Oum el Bouaghi. Cependant, Ain Beida et Khenchela pourvoient le chef-lieu en employés de bureau, alors que les autres localités fournissent les ouvriers.

Cet apport migratoire a imposé à l'ancien village colonial une mutation urbaine spectaculaire. Des grands ensembles ont remplacé les habitations traditionnelles de type rural ; une ville nouvelle a vu le jour ; près de 12 000 logements ont été programmés. Cette poussée d'habitat s'est accompagnée de la création d'équipements centraux et régionaux (cité administrative, cour de justice, centre universitaire...). Au total, l'espace bâti du chef-lieu a triplé au cours de la décennie 1974-84, selon un schéma linéaire, une organisation monocentrique, et un zonage rigoureux. En 1999, l'on peut constater que les vestiges de la ville ancienne ont été «gom-més», et que tout le centre a pris visage moderne.

Ainsi, 25 ans après la décision de promotion administrative, Oum el Bouaghi apparaît comme une localité active, ayant assumé ses nouvelles fonctions (administrative, universitaire, industrielle), et confirmé son pouvoir de commandement au sein de la circonscription nouvelle. Elle a, pour ce faire, bénéficié d'une part de la durée, d'autre part d'une conjoncture favorable (période de la haute croissance économique).

3. Naama, la promotion d'une *wilaya* steppique accélère le processus de sédentarisation.

La promotion administrative de la zone steppique occidentale de l'Oranie est une initiative politique justifiée, même si le choix de Naama comme chef-lieu de *wilaya* est controversé. Cette nouvelle création (1984), vient renforcer l'encadrement fonctionnel d'une vaste zone steppique située à l'extrême sud-ouest du pays, de même que la *wilaya* d'El-Bayadh. Mais Naama est une bourgade d'à peine 2 000 habitants au recensement de 1987 alors qu'il existe au sein de cette entité administrative, deux localités dont le caractère urbain est mieux prononcé : Méchéria (environ 40 000 habitants en 1987) et Ain-Sefra (25 000 hab). Il semble qu'une telle décision politique était destinée à mettre un terme aux querelles tribales qui opposent les Ameur de Ain-Sefra et les Hmyancs de Méchéria qui se disputaient le pouvoir. Il s'agit du même scénario qui s'était produit, en 1974, dans la *wilaya* d'Oum El Bouaghi, entre la tribu des Haractas et celle des Segnias.

Naama, une simple halte de nomades, un simple groupement de population, propulsée au rang de chef-lieu d'une *wilaya* steppique, a connu de ce fait des transformations radicales au sein de son espace bâti. Au lendemain de sa promotion urbaine, elle a bénéficié d'un programme sectoriel important : construction de 500 logements urbains (collectifs) et 170 logements individuels (12 ha), création des sièges de l'appareil technico-administratif censé assurer l'encadrement d'un vaste espace steppique (cité administrative, tribunal, sûreté nationale, banques). Il s'agit là de capacités qui dépassent largement les besoins locaux, ce qui a déclenché un double mouvement d'appel au vide.

D'une part, l'on a assisté à un phénomène de sédentarisation des nomades ; mouvement amorcé depuis la guerre dans l'ensemble de la région, accéléré ici par les chantiers créés au chef-lieu, et les investissements répartis sur la nouvelle *wilaya*.

D'autre part, se sont mis en place des mouvements pendulaires de cadres, en provenance essentiellement de Méchéria et Ain-Sefra. Une enquête réalisée à Naama (SOUIAH, 1990) auprès de 380 personnes occupées à Naama (115 dans le secteur du bâtiment et 265 dans l'administration) a révélé que 46% de l'effectif total résident à Méchéria (et font la navette quotidienne Méchéria-Naama), 10% à Ain-Sefra. Par ailleurs, le secteur du bâtiment emploie des ouvriers en provenance du voisinage. Sur 115 ouvriers du bâtiment 45% d'entre eux habitent la commune, contre 25% provenant de Méchéria et 16% de Ain-Sefra.

Cas limite, la promotion de Naama pose de sérieux problèmes, car elle a plaqué des créations étatiques sur un espace fragile.

4. Mila, la réhabilitation d'une ville antique permet l'ouverture d'un espace enclavé

La promotion administrative de Mila, en 1984, comme celle d'Oum El Bouaghi en 1974, est un modèle de réussite de la promotion urbaine en Algérie. En effet, l'impact du volontarisme étatique, au niveau macrospatial et urbain, a été nettement positif, grâce à un mouvement financier considérable, focalisé au niveau des deux chefs-lieux de *wilaya*. Cet avantage relève de la priorité accordée par l'État, afin de créer des «micro-pôles» satellites susceptibles de faire contrepoids aux métropoles régionales (Constantine). L'analyse de la dotation en investissement pour chacune des deux villes, au cours de la période succédant à leur promotion par rapport à la précédente, confirme ce privilège : de 6% de l'ensemble des crédits alloués (soit 1 DA/hab) avant sa promotion, contre près de 30% après celle-ci (soit 47 DA/hab) pour Oum El Bouaghi. Le même scénario se constate pour Mila : 10% (5,6 DA/hab) contre près de 14% (11,4 DA/hab).

Distante d'une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest de la métropole Constantine, la ville de Mila jouit d'une situation et d'un site moyennement favorables. Cette ville antique, dont l'origine

remonterait au 3^e siècle avant J.-C., occupe des fonctions administratives importantes dans la région : commune de plein exercice en 1880, chef-lieu de sous-préfecture en 1957, chef-lieu de *daira* en 1963, elle fut érigée au rang de chef-lieu de *wilaya* en 1984.

Cette ville de petite taille, estimée à 50 000 habitants en 1997, a connu un dynamisme démographique remarquable. Les taux d'accroissement annuel enregistrés sont supérieurs aux moyennes nationales et régionales, soit : 7% entre 1954 et 1966, à peine 3% au cours de la période 1966-77, et 6,7% lors de la période 1977-87. Une mutation fonctionnelle ainsi qu'une différenciation socioprofessionnelle se sont opérées, telle que l'émergence du secteur administratif et l'apport non négligeable de cadres.

De même, les indicateurs socio-économiques se sont améliorés au cours de la période post-promotion par rapport à la précédente. Ainsi les taux d'activité et de chômage sont passés respectivement de 18% et 32% (en 1966) à 28% et 19% en 1987. La comparaison de ces deux indices avec les taux nationaux (soit 16% et 34% en 1966, 23% et 22% en 1987) confirme la position relativement confortable occupée par le chef-lieu de *wilaya*. Ce

dernier a bénéficié d'un effort financier particulier à la veille de sa promotion, sa dotation passe de 152 millions de dinars avant 1984 à 436 millions de dinars. Alors que le chef-lieu a été privilégié, l'ensemble des autres villes ont vu leur dotation chuter après la promotion. A titre indicatif, la ville de Chelghoum Laid n'a bénéficié que de 4,7% des crédits (soit 7,7 dinars /habitant) après 1984, contre 19% (soit 10,2 DA/hab) précédemment, et Ferdjioua de 1,8% (soit 4 DA/hab) contre 7% (11 DA/hab) au cours des mêmes périodes.

Ces investissements ont contribué à structurer l'espace wilayal en une organisation tricéphale relativement cohérente. La figure 3 montre comment cet espace est partagé par 3 attractions majeures, constituant un triangle structurant : Mila, Ferdjioua, et Chelghoum Laid. Le nord de la *wilaya* est organisé par les deux attractions majeures de Mila et Ferdjioua, relayées chacune par Grarem et Oued Endja pour la première, Rouached et

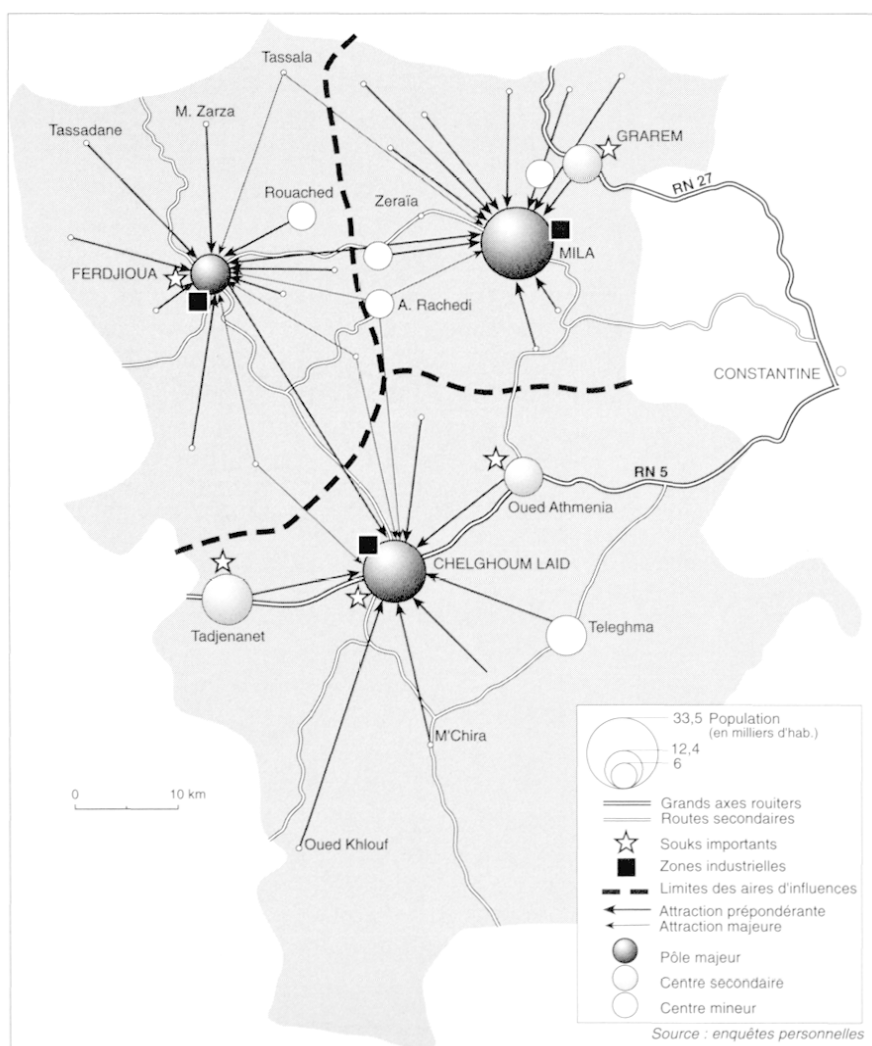


FIG. 3 - WILAYA DE MILA : L'ATTRACTION DES CENTRES URBAINS

Bouhatem pour la seconde. Ces relais redistribuent les flux sur 8 centres communaux pour la première, et 5 pour la seconde. Dans la moitié sud de la *wilaya*, le bassin de Chelghoum Laïd s'articule bien autour de son centre majeur, relayé au niveau inférieur par Oued Athménia, Tadjenanet et Teleghma, puis par des centres ruraux.

Ainsi, l'assise spatiale de la nouvelle *wilaya* apparaît relativement cohérente, animée par Mila, et structurée en une organisation tricéphale originale.

5. Bordj-Bou-Argeridj, une promotion administrative qui accentue le *hiatus* au sein de la circonscription

Contrairement au cas précédent, les options prises pour Bordj-Bou-Argeridj apparaissent plutôt négatives. En effet, de cette décision volontaire sont nés certains déséquilibres entre l'espace fonctionnel et l'espace administratif.

La dynamique spatiale et fonctionnelle de Bordj, ville moyenne de 84 000 habitants en 1987 (et près de 100 000 habitants en 1997), a peu profité au développement de son espace wilayal. Ainsi les différentes promotions administratives survenues depuis 1870 (commune de plein exercice, chef-lieu d'arrondissement en 1956, chef-lieu de *daira* en 1963, et chef-lieu de *wilaya* en 1984), et industrielle (1973-1976), ainsi que les programmes de développement (PMU, PCD, PSD...) n'ont fait qu'accentuer l'écart entre cette ville primatale et le reste des agglomérations inscrites au sein de sa circonscription administrative.

Située à 60 km à l'ouest de Setif, cette ville est localisée dans un large bassin, à 928 m d'altitude, de direction est-ouest, délimité par deux ensembles physiques montagneux. Le chef-lieu occupe une position centrale dans sa *wilaya*, traversée

par les principaux axes de communication qui relient l'Est algérien au centre (RN 5) et le nord au sud (RN 45). La ville est desservie par l'unique axe ferroviaire est-ouest du pays. En plus des axes principaux, Bordj dispose d'un réseau routier dense, sous la forme d'une toile d'araignée, qui couvre parfaitement son espace wilayal. Cette trame routière, favorisée par la topographie, est favorable aux échanges commerciaux régionaux et intra-*wilaya*.

L'évolution intercensitaire des principaux indicateurs sociodémographiques de la ville révèle que la croissance de la population est en baisse depuis 1954 : de 7% au cours de la période 1954-66 à 4% entre 1977 et 1987. Toutefois, si l'en replace cette ville au sein de sa strate urbaine (3,5%/an) et par rapport à la moyenne nationale (5,5%/an), nous pouvons affirmer que celle-ci occupe une place relativement confortable.

L'évolution des catégories sociales, montre une nette mutation ; en 1966, 42% des actifs sont manœuvres ordinaires et ouvriers spécialisés, et 24% commerçants. En 1987, ces pourcentages sont réduits de moitié au profit des cadres. Ces derniers représentent près de 40%, et les commerçants 27%. Les résultats fournis par les différents recensements confirment la fonction de service de la ville, qui compte pour 45% de l'emploi en 1966 et 56% en 1987.

Enfin, la dernière caractéristique montre que Bordj-Bou-Argeridj est l'une des rares *wilayate* du nord dont le taux d'urbanisation demeure encore faible : à peine 28% en 1987, alors que la moyenne nationale est de 49%.

Paradoxalement, cette circonscription administrative fortement rurale renferme une ville de taille moyenne (le chef-lieu de *wilaya*), surclassée (CÔTE, 1993). Le déséquilibre de son armature est manifeste (fig. 4). Il s'agit en somme, d'une urbanisation sans intermédiaire entre le sommet (hypertrophie) et la base. Ce déséquilibre est accentué par

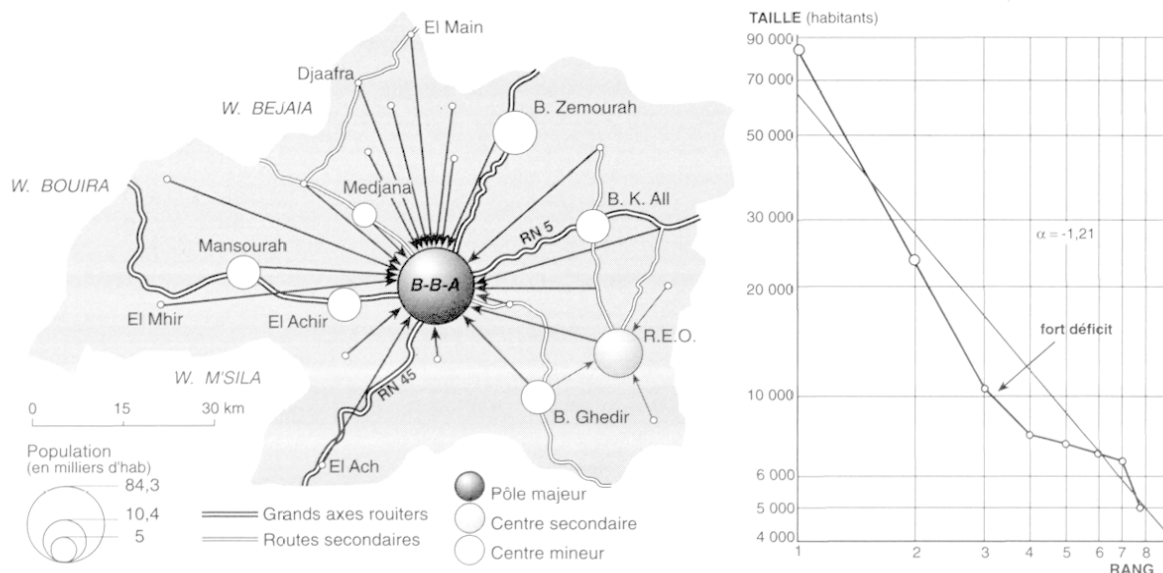


FIG. 4 - WILAYA DE BORDJ BOU ARRERIDJ : SCHÉMA D'UNE ORGANISATION MACROCÉPHALE

la dotation du chef-lieu par rapport au reste : 35% des crédits alloués après sa promotion (13 DA/hab) contre 23% avant 1984 (4 DA/hab). Globalement, la ville a bénéficié de 32% de l'ensemble des investissements octroyés à cette wilaya depuis 20 ans (1970-89), soit près de 1,6 milliards de dinars.

L'emprise urbaine actuelle de Bordj (1992) est de 1268 ha, dont 65% correspondent à l'espace produit au cours de l'ère industrielle (1973-84) et de celle de la promotion administrative (après 1984). Cette extension s'est faite selon une trame radio-concentrique classique, comparable à celle des autres créations de type directif du pays.

Le schéma d'organisation générale de la wilaya fait apparaître une polarisation totale sur la ville de Bordj : position centrale du chef-lieu, carrefour de voies de communication, forte concentration des activités, équipements et commerces. Elle a été renforcée par la promotion administrative de 1984. Ainsi, le chef-lieu assure un rôle de commandement régional sans partage. Trois paramètres révèlent ce déséquilibre :

- le fort déficit en agglomérations dans la strate comprise entre 7 000 et 30 000 habitants (fig. 4, graphique), en plus de la faiblesse du taux d'urbanisation de la wilaya. Ce hiatus des agglomérations intermédiaires, dans un espace fortement rural, entraîne un court-circuit des flux.

- l'inégale répartition spatiale des investissements publics au cours des différents plans nationaux : 32% pour le chef-lieu de wilaya, contre 13% pour le reste des agglomérations urbaines et 3% seulement pour les agglomérations rurales.

- enfin, le chef-lieu de wilaya dispose d'une importante zone industrielle et concentre l'ensemble des équipements et services, ce qui déclenche un puissant flux spontané, sur longue et courte distance.

On peut donc parler ici d'une macrocéphalie wilayale, que les investissements étatiques n'ont fait que renforcer. L'on relèverait un phénomène similaire dans la wilaya de Souk Ahras.

CONCLUSION

La promotion administrative, telle qu'elle a été initiée en Algérie depuis 1963, est un facteur déterminant dans la croissance économique, démographique et spatiale des agglomérations. Cependant, les choix opérés pour ériger tel ou tel espace, telle ou telle ville, méritent davantage de réflexions et d'études préalables. Schématiquement, l'on peut dire que :

- au niveau national, la promotion de villes moyennes a permis de rééquilibrer le schéma urbain

national, de contrecarrer le congestionnement des métropoles ;

- au niveau micro-régional et local, les promotions urbaines brutales ont souvent conduit à des dysfonctionnements ;

- les cas de réussite les plus affirmés correspondent à des promotions de villes bien assises dans leur territoire, et qui ont bénéficié à la fois de moyens, et de la durée.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CÔTE M., (1993).- L'urbanisation en Algérie, idées reçues et réalités, *TIGR*, n° 85-86, p.59-72.

COUDERC R., (1979).- *Les hautes steppes sud oranaises, géographie et développement*, Thèse d'état, Université de Montpellier.

COUDERC R. et DESIRE G., (1975).- Croissance urbaine et milieu rural, la désorganisation de l'agriculture autogérée entre Oran et Arzew, *L'espace géographique*, 1, p.17-30.

GUERROUDJ T., (1985).- Instruments et procédures d'urbanisme en Algérie, *Communication au séminaire «Shelder Policies in Socialist hird Word Nations»*, Kleve (Germany).

LAYEB H., (1986).- *Promotion urbaine d'Oum-El-Bouaghi, ses conséquences socio-économiques et spatiales*, Thèse de 3^e cycle, Poitiers, 301 p.

LAYEB H., (1985).- Les effets du volontarisme

administratif sur la modification du champs migratoire interne, les cas de Mila et El-Tarf, deux wilayate créées en 1985, *URBAMA*, fasc. de recherches n°28, Tours, p.109-121

LAYEB H., (1997).- *Dynamique urbaine et promotion administrative en Algérie*, Thèse de doctorat d'état, Université de Constantine, 323 p.

MUTIN G., (1981).- Implantations industrielles et aménagement du territoire en Algérie, *Revue de géographie de Lyon*, n° 1, p.6-37.

SEMMOUD B., (1979).- Les chantiers d'industrialisation du pôle d'Arzew, *Cahiers géographiques de l'Ouest*, n°23, p.264-295.

SOUIAH S.A., (à paraître).- La promotion administrative de Naama, une décision paradoxale, *Communication au colloque «Aménageurs/aménagés» Oran*, décembre 1991.